

CELITE 209® – GRADE ALIMENTAIRE TECHNIQUE

Poudre

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT[®]

GARANTIE: Dioxyde de silice (présent sous forme de terre de diatomée 100%)...93%

NO. D'HOMOLOGATION : 26410 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET: 18.15 KG

**IMCD CANADA LIMITED
99 SUMMERLEA ROAD
BRAMPTON, ONTARIO
L6T 4V2
(905) 458-1555**

MODE D'EMPLOI:

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un insecticide homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS:

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Peut irriter les yeux. Ventiler adéquatement et éviter de respirer la poussière en travaillant avec ce produit. L'usage d'un masque approprié (eg., NIOSH/MSHA TC-21C-132) et d'une protection oculaire (p.ex., lunettes de sécurité ou un écran facial) est recommandé. Cause l'irritation et l'endolorissement de la gorge et du nez lors d'une exposition extrême. Peut causer de la congestion.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation, Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE:

Aucun moyen d'entreposage spécifique n'est nécessaire.

2018-5114
2019-05-02

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION:

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour des renseignements détaillés concernant l'élimination ou le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale chargée de la réglementation ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.